

F

Commune de Saint-Jean-Poutge



Plan Local d'Urbanisme

PLU de Saint-Jean-Poutge

Servitudes et contraintes

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du _____

Dates de l'enquête publique : _____

Arrêté n° _____, en date du _____

Aurélie DULAU Urbaniste
ATELIER URBANISME & CADRE DE VIE
3 RUE ESPAGNE
32000 AUCH

Arbre & Paysage 32
10 Avenue de la Marne
32000 Auch

Antiquités Historiques

Saisine du service régional de l'archéologie) nécessaire préalablement aux autorisations ou opérations d'aménagement

- *Site archéologique identifié par Arrêté Z 2003/40 du 09/07/2003*

A La Molère

Service:

DRAC

Zone soumise à obligation d'isolation acoustique

Obligation d'isoler les habitations nouvelles

- *Voie bruyante de Catégorie 3 (arrêté n°2012114-0008 du 21/03/2012)*

RN124

Service:

DDT32

- *Voie bruyante de Catégorie 4 (arrêté n°2012114-0008 du 21/03/2012)*

RN124

Service:

DDT32

Zone de protection le long des routes à grande circulation et voies express

Interdiction de construire dans les zones non urbanisées à moins de 75 mètres ou de 100 mètres de l'axe

- *Voie soumise aux articles L111-6 à L111-10 du Code de l'Urbanisme*

RN124

Service:

Gestionnaire RN

Mouvements de terrain connus

- *Mouvement de terrain de type: Erosion de berges*

Station de pompage.

Service:

DDT32

Risques Naturels

- *Cartographie Informative des Zones Inondables*

rivière la baïse

Service:

DDT32

Risques sismiques

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

- *Risque sismique Très faible*

Service:

DDT32

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 1

Secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable (Inventaire modernisé de 2011)

-

Lande de Cassagne

Service:

DREAL

AC1 Protection des monuments historiques

Articles R425.1, R425.16 du Code de l'Urbanisme - contraintes sur l'immeuble et sur les immeubles en covisibilité

Abords monuments historiques
Eglise de Ramensan

07/09/1978

*Service: DRAC**Inscrit*

Château de Herrebouc

En totalité le château, les communs et le moulin

16/02/1926 - 05/06/2002

*Service: DRAC***AC2 Protection des sites et monuments naturels**

Articles R425.17, R425.18, R425.30 du Code de l'Urbanisme

Inscrit

Château de Herrebouc avec ses dépendances

04/03/1943

*Service: DRAC***AS1 Périmètre de captage**

Interdictions ou réglementations des activités mentionnées dans la servitude

Eloigné

PLEHAUT

27/12/2016

*Service: ARS**Immédiat*

PLEHAUT

27/12/2016

*Service: ARS**Rapproché*

PLEHAUT

27/12/2016

*Service: ARS***EL2 Plan de surfaces submersibles**

Article R425.21 du Code de l'Urbanisme - déclarations pour toute occupation du champ de crue

PSS de la BAÏSE

14/04/1958

Service: DDT32

PM1 r Plan de prévention des risques de retrait gonflement des argiles

Prescriptions et interdictions figurent dans l'acte de servitude

28/02/2014

Service: DDT32

PT2 Télécommunications: protection contre les obstacles

Limitation de hauteur

Auch- Embats - Eauze

30/08/1978

Service: France Télécom

T7 Protection aéronautique hors dégagement

Autorisation pour hauteur supérieure à 50 m (100 m en agglomération)

Service: DGAC